



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

2025 - 150

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE
du Mercredi 02 juillet 2025
à 08h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux juillet à 08h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER, Maire.

La convocation a été établie et affichée le jeudi 26 juin 2025.

PRESENTS :

Monsieur Frédéric SOULIER, Madame Valérie TAURISSON, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Philippe DELARUE, Madame Dominique EYSSARTIER, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Monsieur Michel DA CUNHA, Monsieur Pierre MONTEIL, Monsieur Jean-Daniel VILATTE, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Anne COLASSON, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Sabine DELORD, Monsieur Jean PONCHARAL, Madame Hélène COURTARIE, Madame Fatima JACINTO, Madame Marie FINDELING, Monsieur Franck PEYRET, Madame Sandrine MARTIN, Madame Sylvie BOEL, Madame Carine VOISIN-TRENY, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Audrey BARTOUT, Madame Marine CURNIL-CORCORAL, Monsieur Ali GUVEN, Madame Fabienne CASSAGNES, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur Paul ROCHE, Monsieur Florian HURARD.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Madame Martine JOUVE	Madame Marie-Christine LACOMBE	19/06/2025
Monsieur Jacques VEYSSIERE	Monsieur Jean-Daniel VILATTE	01/07/2025
Madame Anne CLERGERIE	Madame Valérie TAURISSON	19/06/2025
Madame Najat DELDOULI	Monsieur Franck PEYRET	21/05/2025
Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES	Madame Carine VOISIN-TRENY	18/06/2025
Monsieur Steve CLOG DACHARRY	Madame Sandrine MARTIN	19/06/2025
Madame Séverine ROSE-BROUSSEAUD	Monsieur Julien BOUNIE	19/06/2025
Monsieur Alexandre BONNIE	Monsieur Christian PRADAYROL	24/06/2025
Monsieur Jean-Yves SOULIER	Monsieur Paul ROCHE	30/06/2025
Monsieur Emilio CAMPOS	Madame Catherine GABRIEL	02/07/2025
Madame Shamira KASRI	Monsieur Philippe DELARUE	30/06/2025
Madame Chloé HERZHAFT	Monsieur Florian HURARD	02/07/2025

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marine CURNIL-CORCORAL, Conseiller Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : ICPE - CONSULTATION DU PUBLIC PARALLELISEE PAR VOIE ELECTRONIQUE - STE CORREZE ENERGIES VALORISATION (FILIALE DU GROUPE VEOLIA) - RECONSTRUCTION ET AUGMENTATION DE CAPACITE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

RAPPORTEUR : Madame Marie-Christine LACOMBE, Maire-Adjoint

La Société Corrèze Energies Valorisation (filiale du groupe VEOLIA environnement) envisage la reconstruction et l'augmentation de capacité d'une unité de valorisation énergétique (incinérateur de déchets) implantée sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche.

Les principales caractéristiques du projet sont : Déconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) existante et construction d'une nouvelle UVE comprenant un unique four à grilles actionnées par des rouleaux d'une capacité de 10,91 tonnes de déchets par heure, soit une capacité de 79 200 tonnes annuelle.

D'un point de vue administratif, ce projet relève de l'autorisation environnementale au titre des rubriques n°3520-a " *Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets, pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure* " et n° 2771 " *Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2971 et des installations consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910* " de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

C'est à ce titre que Monsieur le Préfet de la Corrèze a prescrit l'ouverture d'une consultation du public parallélisée par voie électronique, durant une période de 3 mois consécutifs, soit du lundi 16 juin 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par ladite société.

Durant la période de consultation, le public pourra :

1. consulter le site internet dédié : <https://consult-uve-saintpantaleon.fr> pour prendre connaissance des pièces du dossier; des éventuels compléments, et des avis des services consultés ;
2. formuler ses observations et propositions :
 1. sur le registre dématérialisé via le site internet : <https://consult-uve-saintpantaleon.fr>;
 2. en les adressant par correspondance à M. le Commissaire enquêteur, Consultation UVE, Mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche, Place Général Couloumy 19 600 (siège de la consultation du public parallélisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences en mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche le mercredi 9 juillet 2025 de 14h00 à 18h00, et le mercredi 27 août 2025 de 14h00 à 18h00.

Le dossier papier pourra également être consulté, sur prise de rendez-vous, par courriel à pref-environnement@correze.gouv.fr, dès l'ouverture de la consultation, et au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1, rue Souham, à Tulle aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

deux réunions publiques sont organisées en présence du commissaire enquêteur et du maître d'ouvrage à la salle des fêtes de Saint-Pantaléon-de-Larche :

- le vendredi 20 juin 2025 de 15h00 à 18h00;
- le vendredi 12 septembre 2025 de 15h00 à 18h00.

Un avis au public a été affiché au panneau habituel de publicité, en mairie de Brive et le dossier du pétitionnaire devra être conservé aux archives de la mairie.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet, dès l'ouverture de la consultation du public parallélisée par voie électronique et avant le 17 août 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le projet poursuivi par la société Corrèze Energies Valorisation,

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE par 37 VOIX POUR

les élus de la liste "Un projet #2 pour Brive",
Monsieur Emilio CAMPOS de la liste "Brive un futur en commun" ayant donné son pouvoir à
Madame GABRIEL de la liste "Brive notre avenir",
Madame Shamira KASRI de la liste "Brive un futur en commun" ayant donné son pouvoir à
Monsieur Philippe DELARUE de la liste "Un projet #2 pour Brive",

4 VOIX CONTRE

Monsieur Paul ROCHE avec en sus le pouvoir de Monsieur Jean-Yves SOULIER, Madame Catherine GABRIEL et Madame Fabienne CASSAGNES de la liste "Brive notre avenir",

2 ABSTENTIONS

Monsieur Florian HURARD avec en sus le pouvoir de Madame Chloé HERZHAFT de la liste "Liste Ecologique et Citoyenne de Brive"

Pour extrait certifié conforme

Le Maire